********

**Communiqué**

**Salaire minimum à 15 $ l’heure**

**Lancement de la campagne 5-10-15 : une série d’actions pour un travail décent**

Montréal, le 7 octobre 2016. – À l'occasion de la Journée mondiale d'action pour le travail décent, c'est sous le thème « Il nous faut plus que ça » que les membres de la campagne 5-10-15 ont procédé au lancement de dix journées d'action, ce matin, à la Maison du développement durable, à Montréal.

La campagne 5-10-15 est menée par le Front de défense des non-syndiquéEs, le Collectif pour un Québec sans pauvreté, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Centrale des syndicats démocratiques (CSD).

**Trois revendications majeures**

Deux porte-parole de la campagne, Mélanie Gauvin, du Front de défense des non-syndiquéEs, et Virginie Larivière, du Collectif pour un Québec sans pauvreté, ont présenté les trois revendications sur lesquelles la campagne repose :

* Le droit d'obtenir son horaire de travail 5 jours à l'avance,
* Le droit de disposer de 10 jours de congés payés par année pour la maladie ou les responsabilités familiales,
* Le droit de gagner un salaire minimum de 15 $ l'heure.

« La campagne 5-10-15 met de l'avant des propositions concrètes afin de contrer des inégalités économiques. Au Québec, c'est près d'un million de travailleuses et travailleurs qui gagnent moins de 15 $ l'heure. Même à temps plein, ces conditions ne permettent pas de sortir de la pauvreté », lance Mélanie Gauvin.

« La précarité économique s'accentue encore plus lorsqu'une personne doit s'absenter pour la maladie ou pour une responsabilité familiale. Les normes minimales du travail au Québec ne prévoient aucun congé payé pour couvrir ces urgences. De plus, la vie personnelle et familiale devient un casse-tête quand l'employeur ne donne pas l'horaire de travail à l'avance. Les normes minimales du travail n'imposent aucune obligation concernant l'attribution des horaires. Des solutions existent et doivent être mises de l'avant le plus vite possible », explique Virginie Larivière.

**Une situation inéquitable et inhumaine**

Pour sa part, la présidente de la CSQ, Louise Chabot, a précisé que ces travailleurs précaires sont principalement des femmes, et qu'on relève parmi eux une surreprésentation de personnes issues de l'immigration ou des minorités racialisées.

« Vivre avec moins que le salaire viable représente un défi impossible et un fardeau quotidien lourd à supporter. Imaginez le défi budgétaire et de conciliation travail-famille-étude quand l'enfant d'une travailleuses au salaire minimum tombe malade. Une visite à l'urgence, c'est une journée de salaire coupée, donc 75 $ de moins sur sa paye déjà maigre de 350 $ par semaine! Il faut renverser cette tendance à la précarisation du travail. L'emploi devrait donner accès à un salaire décent, aux avantages sociaux, à la formation et à l'avancement. Le *statu quo* est profondément injuste et inéquitable », explique Louise Chabot.

**Deux mythes à dégonfler**

Par ailleurs, le 2e vice-président de la CSN, Jean Lacharité, a démystifié l'un des arguments erronés les plus souvent invoqués pour s'opposer à la hausse du salaire minimum.

« Plusieurs personnes, et même certains travailleurs à bas salaire, craignent que l'effet d'une augmentation de 40 % du salaire minimum soit annulé par l'explosion des prix. Il faut dégonfler ce mythe. Le coût de la main-d'œuvre ne représente qu'une petite part du prix. Même dans les services, c'est souvent autour de 15 %. Ça veut dire, par exemple, que pour un repas au resto de 10 $, le salaire minimum à 15 $ ferait peut-être monter le prix à 10,60 $. En contrepartie, une telle hausse du salaire minimum aurait un impact indéniable sur l'activité économique en plus de contribuer à accroître le niveau de vie de milliers de travailleuses et travailleurs et de leur famille », soutient Jean Lacharité.

De son côté, le président de la CSD, François Vaudreuil, a réfuté l'affirmation laissant croire que la hausse du salaire minimum allait tuer des emplois dans les PME. «  Il faut rappeler que plus de 90 % des emplois au salaire minimum se retrouvent dans le secteur des services et ne sont donc pas soumis à la concurrence étrangère. Les analyses de l'Institut de la statistique du Québec et bon nombre d'études internationales démontrent que les effets négatifs pour l'emploi sont nuls ou négligeables », renchérit François Vaudreuil.

**Des « pinottes » pour le patronat**

Finalement, les représentants du Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI), Carmelo Monge, et du Collectif estrien pour un Québec sans pauvreté, Huguette Latendresse, ont respectivement invité la population à participer à la grande manifestation pour le salaire minimum à 15 $ qui aura lieu le 15 octobre à Montréal, ainsi qu'aux autres actions qui se tiendront dans les régions.

Mentionnons, en terminant, que les participantes et participants au lancement ont conclu l'événement par une marche symbolique qui s'est déplacée notamment devant le bureau du premier ministre et de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Des sacs de « pinottes » ont été symboliquement déposés aux deux endroits.

– 30 –

**Renseignements**

Louis-Serge Houle, CSN, 514 792-0795

Marie-Eve Imonti, CSQ, 514 917-9641

Marilou Gagnon, CSD, 514 248-6277

Guadalupe Macias, Front de défense des non-syndiquéEs, 514 825-4819

Patrice Lemieux Breton, Collectif pour un Québec sans pauvreté, 418 930-5969